



Tous unis contre le COVID-19
Soutenez les patients et les équipes
du Centre Hospitalier de Gonesse

Faites un don !



Coronavirus
Covid-19

Contact :

beatrice.hivert-niset@ch-gonesse.fr



Groupement Hospitalier de Territoire
Saint Denis Gonesse
Plaine de France

FORMULAIRE DE DON

Je souhaite que mon don puisse aider les équipes du
CHG dans le cadre du COVID19

Je souhaite que mon don reste
anonyme: oui non

à envoyer à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier de Gonesse
Direction des Finances et de la Performance
2, boulevard du 19 mars 1962
95 500 Gonesse
Tél : 01 34 53 21 21



Centre Hospitalier de Gonesse

Je suis : un particulier une entreprise

Mme M. Mme et M.

Nom

Prénom

Entreprise

N°SIREN-SIRET/codeAPE

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Email

Montant dudon:

euros

J'effectue mon don par :

par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public

Centre Hospitalier de Gonesse - 2, boulevard du 19 mars 1962 - 95500 Gonesse

par virement bancaire (en précisant « DON COVID 19 » et votre nom dans le libellé)

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE DU CENTRE HOSPITALIER DE GONESSE

SIRET de l'établissement : 26950004700015

FINESS de l'entité juridique : 950110049

095103 - 0 TRESORERIE GONESSE

RIB	30001	00651	D9530000000	52				
IBAN	FR82	3000	1006	51D9	5300	0000	52	
BIC	BDFEFRPPCCT							

- Au titre de l'impôt sur le revenu (IRPP), votre don est déductible à hauteur de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable (don à effectuer avant le 31 décembre)

- Au titre de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), 75 % du don versé peut-être réduit directement de l'impôt dû dans la limite de 50 000 €

- Le don de votre entreprise est réductible à hauteur de 60% dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires (art.238 bis du C.G.I). Lorsque le montant de la défiscalisation est supérieur à 0,5%, l'excédent peut être reporté sur les 5 exercices suivants.